

COMMUNE DE PRONVILLE EN ARTOIS

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

CANTON DE
BAPAUME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice :	11
Présents :	6
Absents :	5
Vote pour :	8
Vote contre :	0



L'an deux mille dix-huit, le **11 OCTOBRE** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle TOURNEL, Maire, suite à la convocation en date du **4 OCTOBRE 2018**, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents: **BATTESTI BERNARD, BOUTTEMY CAROLINE, BUCAMP HERVE, BUCAMP JEAN-MICHEL, JORION JOSE, TOURNEL ISABELLE**

Etaient absents: **CORNET GUY, excusé, procuration donnée à Isabelle TOURNEL**
LECLERCQ Pierre, excusé, procuration donnée à Bernard BATTESTI
DESCAMPS Bernard, excusé
CUVELLIER STEPHANE, excusé
COUSIN CORINNE, excusée

A été élu secrétaire de séance : **M. Hervé BUCAMP**

Objet : Avis du Conseil Municipal :

- **Sur la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'INCHY EN ARTOIS, LAGNICOURT MARCEL, QUEANT et PRONVILLE EN ARTOIS.**

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 11 septembre au 11 octobre 2018 inclus sur la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de INCHY EN ARTOIS, LAGNICOURT MARCEL, QUEANT et PRONVILLE EN ARTOIS par la Société **FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI**.

Elle informe également l'Assemblée que des dossiers sous format numérique ont été déposés en mairie et qu'ils peuvent être consultés.

Après avoir exposé à l'Assemblée, les différents documents, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **n'émet pas d'opposition** à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de INCHY EN ARTOIS, LAGNICOURT MARCEL, QUEANT et PRONVILLE EN ARTOIS du moment que la réglementation est respectée.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,
Pronville en Artois, le 11 octobre 2018

Le Maire,

Isabelle TOURNEL



L'ordonnateur soussigné atteste
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du
compte tenu de son affichage le 11/10/2018
Le Maire
Isabelle TOURNEL

